Journal officiel de l'Union européenne

FR
Série C

22.1.2024

C/2024/787

Résumé des décisions de la Commission européenne relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) nº 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

[Publié en application de l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) nº 1907/2006 ([1])]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2024/787)

Décision d'octroi d'autorisation dans le cadre d'une révision

Référence de la décision ([1])	Date de la décision	Dénomination de la substance	Titulaire de l'autorisation	Numéro de l'autorisation	Utilisation autorisée	Date d'expiration de la période de révision	Décision abrogée	Motifs de la décision
C(2024)6	15 janvier 2024	1,2-dichloroéthane nº CE 203-458-1 nº CAS 107-06-2	Eurenco, 1928, Avenue d'Avignon, 84700, Sorgues, France	REACH/23/35/0/-R1	Utilisation industrielle en tant que solvant pour la synthèse de la polyépichlorhydrine utilisée comme précurseur dans la production de poly (azoture de glycidyle), un oligomère comportant des terminaisons hydroxyles utilisé pour accroître la performance énergétique des propulseurs et des explosifs	15 janvier 2026	C(2019) 2260	Conformément à l'article 60, paragraphe 4, du règlement (CE) nº 1907/2006, les avantages socio-économiques l'emportent sur les risques qu'entraîne l'utilisation de la substance pour la santé humaine et pour l'environnement et il n'existe pas de substances ou de technologies de remplacement appropriées.

([1]) La décision est disponible sur le site web de la Commission européenne à l'adresse suivante: Authorisation (europa.eu).

([1]) JO L 396 du 30.12.2006 , p. 1.

ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/787/oj